Vente d'un camion applicateur de peinture routière par APPEL D'OFFRES SOUS PLIS CACHETES

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS SERVICE D'APPUI ROUTES ET MATERIELS

100 avenue d'Alsace BP 20351

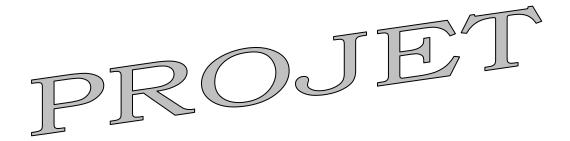
68006 Colmar Cedex

Camion applicateur de peinture routière

PROPRIETE DEPARTEMENTALE

Date et heure limites de réception des offres

A PRECISER



Cahier des Charges

SOMMAIRE

| Ι | OBJET DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES SOUS PLIS CACHETES | 3 |
|----|---|---|
| | 1 - MODE DE CONSULTATION | 3 |
| | 2 - DESIGNATION DE L'ENGIN | |
| | 3 - CONDITIONS PARTICULIERES | |
| II | PRESENTATION DES CANDIDATURES | 4 |
| II | I ORGANISATION DE LA PROCEDURE | 4 |
| | 1 - ORGANISATION DES VISITES | 4 |
| | 2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | |
| | 3 - CONFIDENTIALITE | 4 |
| IV | PROCEDURE DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES SOUS PLIS | |
| | CACHETES | 5 |
| | 1 - INDICATION RELATIVE AU PRIX | 5 |
| | 2 - PRESENTATION DES OFFRES D'ACHAT | 5 |
| | 3 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES D'ACHAT | _ |
| | 4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES FORMULEES PAR LES CANDIDAT | _ |
| | ACQUEREURS | |
| | 5 - CONTENU DES OFFRES D'ACHAT | |
| | 6 - FIN DE LA PROCEDURE - ADMISSION A NEGOCIER | 7 |
| V | REALISATION DE LA VENTE DE GRE A GRE | 8 |
| | 1 – MODE DE PAIEMENT DU PRIX | 8 |
| VI | ATTRIBUTION DE JURIDICTION | 8 |

ANNEXES:

ANNEXE 1 : carte griseANNEXE 2 : des photos

- ANNEXE 3: le descriptif de la consultation

I OBJET DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES SOUS PLIS CACHETES

Le Département du Haut-Rhin ayant son siège à COLMAR 100 avenue d'Alsace – BP 20351 – 68006 COLMAR CEDEX, représenté par son Président, organise une vente par appel d'offres sous plis cachetés en vue de la cession d'un véhicule départemental, en application des dispositions des articles L 3213-1 et L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En cas d'acceptation de l'offre, dans les conditions définies ci-après, l'acte de cession sera rédigé par le vendeur.

1 - MODE DE CONSULTATION

La consultation est organisée par la Direction des Routes et des Transports du Département du Haut-Rhin sur la base du présent cahier des charges et ses annexes.

2 - DESIGNATION DE L'ENGIN

Le Département du Haut-Rhin est propriétaire d'un camion applicateur de peinture routière de marque JETLINE type ERYX.

Le véhicule a été acquis en 2005 et comptabilise au compteur 2985 heures.

Ce camion applicateur possède un double circuit de peinture indépendant, peintures solvantée ou acqueuse. Durant les campagnes de marquage, de 2006 à 2011, il a appliqué chaque année, environ 50 T de peinture.

Depuis 2012, l'engin est stocké dans un garage chauffé, les différents circuits de peinture sont en hivernage au diluant. L'engin a été remis en fonctionnement. Tous les organes et la partie électronique sont en état de fonctionnement. L'état général de l'engin est correct et, à priori, il est prêt à l'emploi. De plus, la vente est complétée par diverses petites fournitures, soit quatre cuves en polyuréthane pour billes de verre, dimension : 2.00 X 1.00 X 1.50 ht et de deux cuves type GRV, dimension : 1.00 X 1.20 X 1.20 ht.

3 - CONDITIONS PARTICULIERES

Absence de garantie: Le camion est proposé sans garantie. Tout acquéreur potentiel s'engage, du fait même de son offre, à n'élever, si la vente intervient à son profit, aucune réclamation relative à la nature et à la qualité du véhicule. Celui-ci sera maintenu dans sa configuration actuelle jusqu'au transfert de propriété.

II PRESENTATION DES CANDIDATURES

Seules des collectivités publiques peuvent déposer une offre :

- dénomination et coordonnées de la collectivité candidate ;

- personne habilitée représentant la dite collectivité.

III ORGANISATION DE LA PROCEDURE

1 - ORGANISATION DES VISITES

Les candidats acquéreurs peuvent voir le camion sur rendez-vous après en avoir formulée la demande soit :

- par écrit ou par courriel auprès de la DRT/SARM dont l'adresse postale est 2 rue Schwoerer 68000 COLMAR et dont l'adresse courriel est sarm@cg68.fr
- directement par téléphone en contactant le secrétariat du SARM au **3**03 89 36 56 96.

Les candidats acquéreurs sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou faire procéder par leurs conseils, aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif ou juridique qu'ils jugent opportuns pour faire une offre d'acquisition.

En conséquence, les candidats reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part et sous les seules conditions qui sont arrêtées dans les actes emportant le transfert du bien.

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute information complémentaire se rapportant à l'engin et aux modalités de présentation des offres d'achat peut être demandée ou retirée auprès du :

Département du Haut-Rhin Direction des Routes et des Transports Service d'Appui Routes et Matériels

> 2 rue Schwoerer 68000 COLMAR ☎03 89 36 56 96 sarm@cg68.fr

3 - CONFIDENTIALITE

Les candidats acquéreurs s'engagent à ne communiquer à quiconque, sauf à leurs conseils, aucune information ou documentation sur la présente procédure. A cette fin, ils renvoient signée l'attestation figurant en page 9.

IV PROCEDURE DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES SOUS PLIS CACHETES

1 - INDICATION RELATIVE AU PRIX

L'unité monétaire des offres d'achat est l'euro et le prix contenu dans l'offre sera exprimé en valeur nette de tout droit ou taxe, à l'exclusion de tout autre type de proposition.

2 - PRESENTATION DES OFFRES

La lettre du candidat acquéreur contenant l'offre de contracter doit être rédigée en français et signée par le candidat, une personne morale, par la personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui). La transmission des offres doit être effectuée sous plis cachetés portant les mentions :

OFFRE POUR L'AQUISITION

DU CAMION APPLICATEUR DE PEINTURE ROUTIERE

« NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER »

Ce pli devra contenir une enveloppe, laquelle renfermera l'ensemble des documents suivants :

- fiche signalétique de présentation du candidat acquéreur (article II.1) ;
- **proposition** contenant l'offre de prix, la capacité du candidat à respecter ses engagements et la description du projet (article VI.5) :
- l'attestation relative à la confidentialité de la présente procédure (page 9).

L'envoi de ce <u>pli cacheté</u> devra s'effectuer par voie postale au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou bien pourra être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Département du Haut-Rhin Service de la Commande Publique

100 avenue d'Alsace BP 20351 68006 COLMAR CEDEX

Heures d'ouverture : 8h-12h et 14h-18h du lundi au vendredi

3 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

A PRECISER

Les plis qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas ouverts, ni examinés.

4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES FORMULEES PAR LES CANDIDATS

L'offre de contracter faite par le candidat est ferme et non modifiable dans le cadre de la présente procédure, laquelle ne vise qu'à la présentation de l'offre à participer éventuellement à des négociations en vue de la conclusion de la vente.

Ainsi, les offres ne feront pas l'objet de modification dans le cadre de la présente procédure, mais pourront évoluer à l'occasion des éventuelles négociations ultérieures, extérieures à la présente procédure.

De même, l'offre pourra être rétractée par le candidat par lettre adressée au Département, envoyée avec demande d'avis de réception, avant la signature d'un acte de vente.

5 - CONTENU DES OFFRES D'ACHAT

- le candidat acquéreur doit formuler une proposition d'achat contenant les données suivantes :

A. Proposition financière

- 1) La proposition du candidat prend la forme d'une offre ferme et définitive d'acquérir à son profit le bien dans l'état dans lequel il se trouve.
- 2) L'offre doit être faite sans condition suspensive, sous réserve de la possibilité de rétractation de l'offre prévue par les dispositions du dernier alinéa de l'article IV-4 ci-dessus.
- 3) L'offre et ses annexes doivent être établies en langue française.

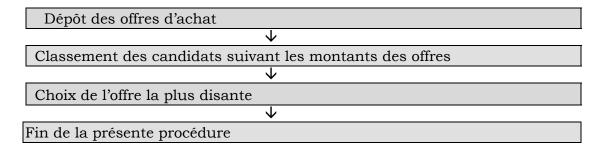
B. Description de la destination du bien

1) Les perspectives et les motivations de cette acquisition

Après la date de réception des offres d'achats et l'ouverture des plis les contenant, si des pièces visées à l'article II – Présentation des candidatures et à l'article IV.5 – Contenu des offres d'achat sont manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé à tous les candidats acquéreurs potentiels concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours.

6 - FIN DE LA PROCEDURE - ADMISSION A NEGOCIER

La procédure d'examen des offres d'achat est la suivante :



Un classement des offres sera proposé à une Commission Technique qui devra sélectionner une seule offre. Elle orientera prioritairement son choix vers la proposition financière la plus avantageuse.

La présente procédure prendra alors fin. Elle ne constituera pas, indépendamment de son issue, un acte de vente de la part du Département.

Un tel acte de vente n'interviendra que dans un second temps, dans le cadre d'une procédure de vente de gré à gré, qui fera intervenir :

Camion applicateur

- le cas échéant, une négociation menée par le Président du Conseil Départemental de la proposition d'achat retenue ;
- en cas de validation par la Commission Permanente, la notification à l'acquéreur concerné ayant remis la proposition retenue par le Département.

En tout état de cause, le Département se réserve le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment de la procédure d'appel d'offres sous plis cachetés ou de la procédure de vente de gré à gré, et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues et négociées, le tout sans que les candidats acquéreurs puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation ou le remboursement de leurs frais préalables ou honoraires de conseils.

Néanmoins, dans un tel cas, la vente peut être poursuivie selon d'autres modalités, soit avec un ou plusieurs offreurs initiaux, qui seront invités à participer à cette nouvelle phase, soit en procédant à une nouvelle consultation.

Le Département n'acceptera la substitution d'acquéreur que si le candidat initialement retenu conserve financièrement et juridiquement le contrôle de l'acquéreur substitué.

V REALISATION DE LA VENTE DE GRE A GRE

1 - MODE DE PAIEMENT DU PRIX

Le Département informera par courrier transmis en recommandé avec demande d'avis de réception le candidat retenu, dans les 15 jours. Il sera alors établi un acte de vente, dans le mois suivant la date de réception du courrier au candidat retenu.

VI ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution et à l'interprétation du présent avis d'appel d'offres d'achat, seuls sont compétents les tribunaux du ressort du Département du Haut-Rhin.

ATTESTATION (à renvoyer signée au Département du Haut-Rhin avec la candidature)

| Je soussigné(e)(nom de la collectivité) |
|---|
| demeurant à(ou adresse du siège social), |
| désirant faire une offre pour l'achat du camion applicateur de peinture routière, |
| propriété départementale, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions |
| contenues dans le présent avis d'appel à candidatures et pris pleinement |
| conscience des obligations découlant de son dépôt de candidature, notamment |
| celles liées à la confidentialité. |
| A, 1e |
| Signature après mention « lu et approuvé » |